



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2026 08

14 Février 2026

Loi Duplomb : « À chaque fois qu'on a un doute sur un pesticide, on l'autorise quand même »

Alors qu'une nouvelle loi Duplomb a été déposée, ses défenseurs instrumentalisent les incertitudes entourant les dangers des pesticides. Une stratégie qui permet aux industriels de gagner du temps, estime François Dedieu sociologue, directeur de recherche à l'Inrae et auteur de *Pesticides : Le confort de l'ignorance* (Seuil, 2022)

Malgré une première tentative contestée par plus de 2,5 millions pétitionnaires et censurée par le Conseil Constitutionnel, le sénateur Laurent Duplomb persiste : il a déposé une nouvelle proposition de loi, visant à réautoriser deux pesticides interdits en France, l'acétamipride et le flupyradifurone. Ce retour en force s'accompagne du retour d'une puissante propagande réactionnaire, déjà déployée lors de la première loi Duplomb.

Lors d'une interview à *Reporterre* très récemment, François DEDIEU, revient sur les arguments des défenseurs de la loi DUPLOMB basés selon eux sur les incertitudes scientifiques. Il précise que concernant l'acétamipride, néonicotinoïde, le danger sur la biodiversité est avéré et pour ce pesticide, l'EFSA (Agence de sécurité sanitaire européenne) évoque des incertitudes majeures sur le risque de neurodéveloppement chez les enfants.

Il ajoute : « *Toute recherche de preuve est basée sur la notion de valeur de seuil d'exposition à un produit, en-dessous de laquelle, il n'y aurait pas de problème de santé. Mais on ne peut pas tester en laboratoire les effets d'une valeur seuil sur l'humain sur des dizaines d'années, ni contrôler les interactions environnementales* ».

Puis il ajoute : « *Instrumentaliser les études scientifiques pour justifier le statut quo, est une stratégie ancienne. J'ai été frappé de voir le même schéma se reproduire à chaque fois qu'on a un doute sur un pesticide, on l'autorise quand même et on attend la suite* ».

« *C'est une faille qui a été très bien exploitée par les marchands de doute. Ils appuient sur les incertitudes, font valoir le besoin de davantage de recherches, et*

pendant ce temps-là, le pesticide continue d'être autorisé »

Cette stratégie a été utilisée pendant un siècle concernant les dangers de l'amiante et du tabac. Pendant tout ce temps, de nombreux décès n'ont pas été officiellement affectés à ces dangers et les producteurs de ces toxiques ont continué de s'enrichir.

C'est pour parer à tout cela qu'a été annexé à notre Constitution et dans le droit européen, le principe de précaution. **Ce principe établit que lorsqu'on a un doute sur le danger d'un produit, mieux vaut l'interdire que de le retirer plus tard.**

Pourquoi n'a-t-il jamais été utilisé pour les pesticides ?

A cela François DEDIEU répond : « *Tout simplement parce que les pesticides sont la clé de voûte de tout un modèle de production agricole et économique. Plus la taille d'une exploitation grandit, plus il faut de pesticides pour diminuer le coût de la main d'œuvre et maintenir des prix compétitifs* ».

Après la deuxième guerre mondiale, les entreprises de la chimie ont dû recycler leurs productions de gaz de combat dans les pesticides. Une convergence de buts a donc permis, depuis plus de 75 ans, l'utilisation de ces biocides pour augmenter la taille des exploitations agricoles et diminuer le nombre de travailleurs agricoles. Tout ceci pour les plus grands profits des industries agro-alimentaires facilités par les coopératives agricoles.

Une politique dont pâtissent d'ailleurs les agriculteurs dans leur plus grand nombre, mais aussi toute la population avec ces contaminations qui amènent une prolifération des maladies chroniques.

Et à François DEDIEU de conclure : « *C'est la manière de penser la protection des cultures et avec elle, le modèle agricole, qu'il faut revoir* ».

Avec le cas des producteurs de cassis de la région dijonnaise, nos lecteurs savent que cette nouvelle pensée est vertueuse. Voir la lettre sur notre site INTERNET.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association